

Flash

info

GOLFS

TERRAINS DE SPORT

HIPPODROMES

ESPACES VERTS

FLEURISSEMENT

Stop aux dépôts verts !

Avant Rapidgo, le 26/11/2020

Vite RapidGo® !

Après Rapidgo, le 26/11/2020

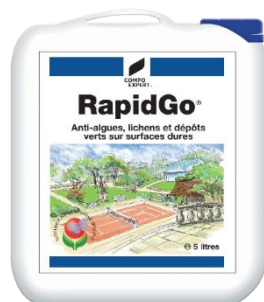
LES ENJEUX

- La pratique du tennis est actuellement interdite en intérieur pour les adultes et pour les jeunes.
- Seule la pratique sur les courts en extérieur est possible.
- Pendant l'hiver, les surfaces dures extérieures peuvent être envahies par des dépôts verts qui rendent le court impraticable avec risque de glissades, de mauvais appuis ou de blessures.
- L'application d'un nettoyant pour éliminer ces dépôts verts est donc indispensable.

COMPOSITION

699,4 g/L d'acide pélargonique (ou acide nonanoïque, n° CAS : 112-05-0) sous forme de concentré émulsionnable (EC)

* Produit et marque déposée W. Neudorff GmbH KG. SGH07-H315-H319-H412. Utiliser les biocides avec précaution Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.



RapidGo® est un anti-algues et lichens sur surfaces dures, non sélectif.

Sa substance active, l'acide pélargonique, est fortement concentrée et provient du monde végétal (rosiers, colza, géranium).

Agissant par contact, RapidGo® permet d'éliminer les organes verts non lignifiés du végétal traité. On veillera à éviter tout contact avec un végétal non ligneux.

• Dose d'emploi :

	Type de surface traitée	Pour 1 surface de 100 m ² ou 10 L de bouillie	Pour un pulvérisateur de 18 L
Quantité de RapidGo®	Courts de tennis	400 mL	720 mL

- S'applique par pulvérisation. Bien mélanger la solution avant utilisation.
- Pulvériser par temps sec les surfaces à traiter et appliquer de manière régulière.
- Effet visible entre 2 à 4 jours.
- Puis passer un jet haute pression pour décoller les dépôts
- Volume de bouillie : 1 000 L/ha
- EPI : consulter l'étiquette du produit.
- Application possible toute l'année, à des températures entre 10 et 30°C. Eviter les périodes de gel.